

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 22 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de M. Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 15 juillet 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Simone GUICHARD, Jean-Charles GONIEAUX, Sophie ALLEOUD, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Carole THOMAS, Bernard PUEYO

Excusés : Claire BOMBRUN (procuration à Bernard PUEYO), Philippe EUVRARD (procuration à Carole THOMAS), Agnès GUIGON (procuration à Simone GUICHARD), Catherine LEYNON (procuration à Yves LAMOINE), Michel PREVOST (procuration à Pierre LAULAGNET), Jérôme MERCOYROL (procuration à Philippe BOUNIARD), Tiphaine FARGIER (procuration à Jean-Charles GONIEAUX)

Carole THOMAS a été élu(e) secrétaire.

Objet : Convention entre la Commune d'ALBA LA ROMAINE et Monsieur Julien MOUILLOT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les conditions d'utilisation et les modalités de

location de la Grange MAILLET comme indiqué dans le document annexé à la présente délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de location de la Grange MAILLET telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

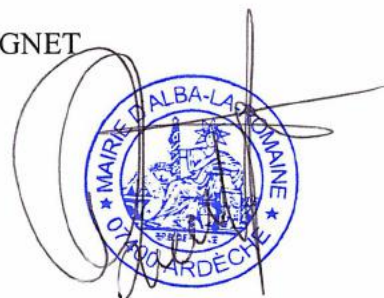
PRÉCISE qu'elle rentrera en vigueur à compter du 1^{er} août 2021.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention correspondante.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 22 juillet 2021

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 23 JUILLET 2021
Le Maire
Pierre LAULAGNET



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE
26 JUIL. 2021